

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
SOMME

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MORISEL**

Séance du mercredi 22 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 11

Qui ont pris part au vote : 11

Date de la convocation : 10/04/2026

Date d'affichage : 24/04/2026

N° Délibération : 20/04/2026

Présents : Mmes Chrystèle CATEL, Ophélie COUZEREAU, Magali DUPREZ, Karine JEANNOT MALASSIS, Déborah MILLET ; MM. Frédéric BÉRULLIER, Christian BOULOGNE, Francis JULLIEN, Marino PEGORARO, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE.

Sous la présidence de M. Vincent RETOURNÉ, Maire.

Secrétaire de séance : M. Frédéric BÉRULLIER est nommé secrétaire de séance.

DEL 20/04/2026 Avancement de grade

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 07 avril 2026,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 22 février 2024

Considérant la nécessité de supprimer 1 emploi d'adjoint administratif, en raison d'un avancement de grade en date du 22 octobre 2026,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, en raison d'un avancement de grade en date du 22 octobre 2026,

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression d'un emploi de secrétaire général de mairie, permanent à temps non complet à raison de 25/35ème.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 22 octobre 2026,

Filière : administrative,

Cadre d'emploi : secrétaire général de mairie,

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

La création d'un emploi de secrétaire générale de mairie, permanent à temps non complet à raison de 25/35ème.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 22 octobre 2026,

Filière : administrative,

Cadre d'emploi : secrétaire général de mairie,

Grade : adjoint administratif principal de 2ème classe :

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Tableau des effectifs à compter du 22 octobre 2026

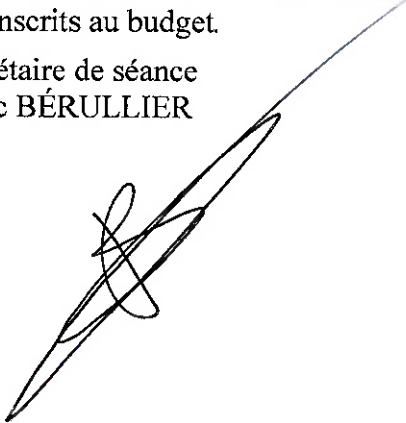
CADRE D'EMPLOI	NOMBRE	DUREE HEBDOMADAIRE
Adjoint technique	1 TNC	17/35èmes (annualisé)
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 TNC	25/35èmes

Le Conseil **Municipal**, après en avoir **délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'adopter la modification** du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Le secrétaire de séance
Frédéric BÉRULLIER



Le Maire
Vincent RETOURNÉ



-Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

-Pour extrait conforme, Morisel, le 24 avril 2026.

-Transmis au représentant de l'État et publié le : 24 avril 2026.